

# COUPE FUTSAL U15 FEMININE CHALLENGE DU DISTRICT DE L'EURE

## **REGLEMENT:**

# Article 1 : Titre et challenge

Le District de l'Eure organise, dans le cadre des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N., une compétition dénommée Coupe Futsal U15 Féminine du District de l'Eure, récompensée par les partenaires du DEF.

## **Article 2: Organisation**

Le Comité de Direction du District de l'Eure délègue ses pouvoirs :

- A la Commission Départementale Futsal pour la gestion de la compétition
- A la Commission Départementale de Gestion des Compétitions pour l'homologation des rencontres
- A la Commission Départementale de Discipline pour les affaires disciplinaires
- A la Commission Départementale des Règlements et Contentieux pour les réserves et les réclamations.
- A la Commission Départementale des Arbitres pour la désignation des arbitres.

## **Article 3: Engagements et participation**

La Coupe Futsal U15 Féminine du District de l'Eure est ouverte à tous les clubs possédant des licenciées U15F, U14F et U13F (dans la limite de 3 joueuses U13F) avec autorisation médicale.

Seules les joueuses titulaires de licence U15F, U14F et U13F (dans la limite de 3) peuvent participer à la compétition.

De même, les dispositions de participation prévues au travers des Règlements Généraux de la LFN sont applicables à la Coupe Futsal U15F notamment concernant le nombre de joueuses détentrices de licences changement de club.

Le : 01/10/2023 Page 1 sur 5

A partir du second tour de l'épreuve, les équipes qualifiées devront obligatoirement aligner au moins trois (3) des joueuses ayant participé au tour précédent au sein de la même équipe.

Il est précisé que seule une équipe par club sera admise à participer à la phase de Finales.

#### **Article 4: Les terrains**

La Commission Départementale Futsal se charge de trouver les gymnases pour cette compétition.

Tous les clubs, à même de fournir un créneau dans un gymnase, sont priés d'en avertir le District de l'Eure.

Le Futsal utilise obligatoirement le terrain et les buts de handball.

#### Article 5: Calendriers

Les calendriers seront établis par la Commission Départementale Futsal du District de l'Eure.

# Article 6 : Système de l'épreuve

La Coupe Futsal U15F du District de l'Eure se déroulera le week-end, suivant un calendrier défini et publié par la Commission Départementale Futsal.

La formule de la compétition sera établie chaque saison par la commission d'organisation en fonction du nombre d'équipes engagées.

Elle se déroulera en principe sur 3 journées permettant de qualifier 8 équipes pour des ¼ de finales à l'issue desquelles 4 équipes seront qualifiées pour la finale départementale. Les ¼ de finales pourront voir deux équipes d'un même club y participer mais il ne pourra y avoir qu'une seule équipe par club participant aux phases finales. (1/2 finales et finales)

Le nombre d'équipes participant à ces plateaux sera défini par la commission en charge de la Coupe futsal U15F en regard du nombre d'équipes engagées. Chacun des tours se déroulera par plateau selon une formule championnat.

Toutefois en fonction du nombre d'équipes engagées et des impondérables susceptibles de perturber la compétition, les organisateurs se réservent le droit de revoir le nombre d'équipes qualifiées pour les tours suivants et la formule à mettre en œuvre.

La finale départementale réunira les 4 équipes qualifiées qui se rencontreront selon une formule coupe.

Lors de la phase de finales, et compte tenu de la durée des matchs, le cumul des fautes sera mis en place suivant le décompte ci-après :

A compter de la 6<sup>ème</sup> faute, il sera sifflé un coup de pied de pénalité. Il n'y aura pas de remise à zéro des fautes à la mi-temps.

Le : 01/10/2023 Page 2 sur 5

## Article 7 : Durée des matchs

En fonction du nombre d'équipes engagées :

Pour les poules à 9 équipes, match de **16 minutes**Pour les poules à 8 équipes match de **20 minutes** 

La phase de finales se disputera à quatre équipes, selon une formule coupe :

1ère demi-finale match de 2 x 12 mn.
 2ème demi-finale match de 2 x 12 mn.
 Finale des vaincus pour la 3ème place match de 2 x 12 mn.
 Finale des vainqueurs pour la 1ère place match de 2 x 12 mn.

## Article 8 : Points de marque

Lors des phases qualificatives, il sera appliqué le barème de points suivants :

Match gagné= 4 pointsMatch nul= 2 pointsMatch perdu= 1 pointMatch perdu par pénalité ou forfait= 0 point

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées dans l'ordre respectif des critères suivants :

- 1- Goal-average particulier entre les équipes à égalité.
- 2- Goal-average général calculé à la différence des buts (buts marqués et buts concédés).
- 3- Equipe ayant marqué le plus grand nombre de buts (Calcul pondéré si nécessaire : buts/nombre de matchs)
- 4- Tirage au sort.

## **Article 9 : Arbitrage**

Toutes les rencontres seront dirigées par deux arbitres.

Pour les trois premiers tours, les matches devront être arbitrés par des joueurs ou dirigeants du ou des clubs n'évoluant pas sur le terrain.

Pour la finale, et si possible lors de tours précédents, des arbitres officiels seront désignés par la Commission Départementale des Arbitres du District de l'Eure.

Les frais d'arbitrage seront également partagés entre les équipes convoquées.

Les frais des arbitres officiels à la charge des clubs convoqués sur le plateau seront débités automatiquement de leurs comptes y compris en cas d'absence de l'un des clubs.

# Article 10 : Cumul des fautes

Fautes cumulées :

Le : 01/10/2023 Page 3 sur 5

Dès lors que les rencontres seront arbitrées par des arbitres officiels désignés, le cumul des fautes sera appliqué et plus particulièrement lors de la finale départementale.

A défaut et hormis pour la finale départementale, le cumul des fautes ne sera pas appliqué Une faute entraînant un Coup-Franc Direct est considérée comme une faute cumulable. Ne seront pas considérées comme cumulables les fautes entraînant un Coup-Franc Indirect. Sanction :

- Coup franc sans mur à 10 m à compter de la 4<sup>ème</sup> faute (pour les phases qualificatives avec arbitres officiels)

Lors de la phase de finales, et compte tenu de la durée des matchs, le cumul des fautes sera mis en place suivant le décompte ci-après :

A compter de la 6<sup>ème</sup> faute, il sera sifflé un coup de pied de pénalité. Il n'y aura pas de remise à zéro des fautes à la mi-temps.

# **Article 11: Homologation des rencontres**

L'homologation des rencontres sera effectuée par la Commission Départementale de Gestion des Compétitions du District de l'Eure.

Les réserves devront être confirmées dans les formes prévues par les R.G. de la L.F.N.

## Article 12 : Feuilles de matches

Des feuilles de matches particulières pour cette compétition seront adressées au club organisateur.

A la fin du plateau, les feuilles d'arbitrage devront être remises aux représentants de la Commission Départementale Futsal présents sur les sites ou renvoyées au District de l'Eure de Football sous 24 h par le responsable du plateau.

# Article 13 : Conséquence d'un forfait

Un club déclarant forfait sur un plateau se verra crédité de 0 point pour chacune des rencontres concernées.

# **Article 14 : Police du gymnase**

Le club organisateur est chargé de la police du gymnase et sera tenu responsable des désordres ou détériorations qui pourraient résulter avant, pendant et après les rencontres, du fait de l'attitude du public ou des joueuses participantes.

Les autres clubs participants sont responsables lorsque les désordres ou détériorations sont le fait de leurs joueuses, dirigeants ou supporters.

Le club responsable d'une dégradation dans un gymnase devra prendre en charge les réparations notamment au travers de son assurance.

Le District de l'Eure de Football décline toute responsabilité en cas de dégradations des gymnases et installations utilisés.

## Article 15 : Cas non Prévus

Le : 01/10/2023 Page 4 sur 5

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Départementale Futsal.

\*\*\*\*\*

Le : 01/10/2023 Page 5 sur 5